1617.

LE PRINCE ABSOLU.

9

A PARIS,

M. DC. XVII.



AV ROY.

SIRE,

Encore que voſtre Majeſté peuſt dire du feu Roy d'immortelle memoire, ce que l'Empereur Tybere diſoit d'Auguſte, “
qu'il n'y auoit que sõ ſeul eſprit qui “
fuſt capable d'vn faix ſi peſãt, qu'eſt “
celuy du gouuernemẽt de la Repu- “
blique : Si eſt-ce que la France vous “
voyant aujourd'huy le Sceptre à la main, oſe eſperer que vous ne ſerez pas moins heritier des rares vertus d'vn ſi bon Pere, que vous eſtes legitime ſucceſſeur de ſes Couron-

nes, & que si les Payens adoroient le Soleil des laube du iour, comme vne Deité imaginée de laquelle ils attendoient tout leur bon-heur: Nous pouuons à plus juste sujet, & sans soupçon d'idolarrie, jetter nos yeux sur vostre Majesté, comme sur vn Astre naissant, duquel nous auons à receuoir l'influence d'vne continuelle prosperité. Car puis que les peuples prennent du Prince, comme d'vn moule public, la forme de toutes leurs actions, changeans & rechangeans leurs mœurs auec les siennes, vous nous serez vn exemple si parfaict, que semblable à vos predecesseurs, vous porterez les tiltres glorieux, DE CONQVERANT, DE SAGE, DE GRAND, DE DEBONNAIRE, ET DE PERE DV PEVPLE. Tiltres vrayement heroïques, & qui immortali-

ſent le nom de ceux qui en ont eſté honorez : Mais le vray caractere qui fait diſcerner voſtre Majeſté d'entre tous les Roys de la terre, & qui fait que vous les ſurpaſſez en grandeur, eſt le tiltre ſacro-ſainct de ROY TRES-CHESTIEN, acquis à vos Ayeulx, pour leur zele incomparable enuers la Religion. C'eſt pourquoy, SIRE, marchant ſur leurs pas, nous verrons en nos jours fleurir ſi heureuſement la Pieté ſous la douceur de voſtre Empire, que la France ſera comme vn Temple ſacré où le ſeruice de Dieu ſe maintiendra en ſon ancienne pureté. A cét effect vous ſçaurez par voſtre prudence, faire touſiours vne telle élection des Prelats de l'Egliſe, qu'ils ſe rendront autant venerables par l'innocence de leur vie, que par l'eminence de leur

ſçauoir, ſans ſouffrir que les ignares, non plus que les vicieux, s'approchent de l'Autel, & poluënt les choſes ſainctes. Car ne doutez point, SIRE, que les Princes n'ayent à reſpondre au jugement de Dieu, du mauuais exemple, & des ſcandales que les Paſteurs donnent à leurs troupeaux. Apres les auoir donc choiſis à la marque de leur merite, & probité, vous leurs ſçaurez rendré la reuerence qui eſt deuë à leur Onction, ce reſpect ne ſe rapportant pas ſeulement à leurs perſonnes, mais au Roy des Roys, duquel ils ont l'honneur d'eſtre Miniſtres. Ainſi vos predeceſſeurs, dont l'hiſtoire celebre la pieté, ont grandement deferé à cét Ordre, voire iuſqu'a l'honorer quelquesfois de la Regence du Royaume, ſans ſe figurer qu'en cela leur Majeſté fuſt di-

minuée, ains ils estimoient que les graces du Ciel en découloient sur leur chef, auec la benediction & bien-vueillãce vniuerselle des peuples, lesquels croyent aussi ne pouuoir jamais receuoir rien d'injuste ny d'insupportable d'vn Prince religieux. Pourtant, SIRE, vous n'estimerez point pecher en l'excez du respect que vous defererez à des persõnes de ceste qualité, puis qu'il n'y a à redouter en eux aucun establissement temporel, parce qu'ils ne se reuestent que de ce qu'il plaist au Prince de leur attribuer par sa pieté, sans qu'ils l'vsurpent par aucune ambition. Ioint que tout ce lustre externe s'esteint en leurs personnes, & n'est suiuy d'aucun de leurs maisons qui le releue apres eux. Anciennement (dit l'histoire) en toutes chartres & tiltres des "

Le sieur du Tillet.

» Roys, l'addreſſe eſtoit aux Prelats,
» puis aux Ducs, Contes & autres, &
» la ſouſcription premiere d'iceux,
» aux Prelats : Meſme au Sacre &
» Couronnement du Roy Philippe
» premier, les Prelats approuuerent
» ledit Roy les premiers, qui eſtoit la
» façon du temps, & ſont nommez
» auant les Laics. En celuy du Roy
» Louys onziéme, les Pairs d'Egliſe, &
» autres Prelats, precederent les Pairs,
» Laics, & autres Princes, Ducs, Con-
» tes & Seigneurs, & furent en l'Egli-
» ſe audit acte, & au diſner aſſis à la
» dextre du Roy, les Pairs & autres
» Laics à la ſeneſtre, & a eſté ainſi ob-
» ſerué à tous les autres Sacres & Cou-
» ronnemens deſdits Roys. La meſ-
me hiſtoire parlāt auſſi de la ſeance
des Prelats aux Eſtats generaux du
» Royaume, remarque, qu'en ceux de
» Tours par ledit Roy Louys onzié-

me

me le Cardinal Baluë fut aſſis au coſté droit du Roy, ſur vne chaire couuerte de drap d'or ſur velour cramoiſy, les autres Prelats de meſme coſté : Et ſur autre chaire ſemblable, au coſté gauche fut aſſis le Roy René de Cycille, Duc d'Anjou Prince du ſang, & dudict coſté les autres Princes, Ducs, Contes & Seigneurs Laics. Elle ajouſte encores, que l'année 1377. l'Archeueſque de Rheims, vn Eueſque d'Allemagne Chãcelier de l'Empereur Charles quatriéme, & l'Eueſque de Paris, furent en vn diſner aſſis, au deſſus de l'Empereur, du Roy Charles cinquiéme, & du Roy des Romains fils de l'Empereur : Meſmement, à l'entrée du Roy Henry ſecond, les Princes plus proches de la Couronne Laics querelloient pour s'aſſoir à la dextre du Roy, voulans que les

» Princes du sang d'Eglise fussent à la
» senestre, ledict Roy honora l'Eglise
» de sa dextre. De sorte, SIRE, que
vos predecesseurs, selon le plus ou
moins de leur zele enuers l'Eglise,
ont dõné rang aux Ecclesiastiques,
ceste reuerence ayant tant seruy à
leur reputation, & à l'heureux gou-
uernement de leur Royaume, que
les Prelats demeurans ainsi en rang
eminent, estoient comme interpo-
id. sez entre les Roys & les Grands de
l'Estat, pour les contenir en leur
deuoir, & les y attacher par les liens
de la conscience, liens beaucoup
plus forts que n'est la terreur de
toutes les loix humaines. Ce que
j'en represente à vostre Majesté, est
plus pour luy faire admirer la gran-
de deuotion de ses Peres, que pour
l'induire à redresser ces anciens de-
grez d'honneur en faueur des Pre-

lats de ce temps, eſtimant que leur modeſtie & humilité eſt telle, que pourueu que Dieu ne ſoit meſpriſé en eux, & que les ennemis de l'Egliſe ne ſ'en orgueilliſſent de leur rebut, ils n'auront jamais ambition d'eſtre plus honorez dans le monde qu'ils ſont.

Voſtre Majeſté ayant donc eſté ſi ſoigneuſement eſleuée en ſon bas aage, qu'elle a ſuccé la pieté auec le laict, elle craindra Dieu toute ſa vie, & l'aymera de toute ſon ame, parce que c'eſt ce ſeul grand Dieu qui allonge & accourcit comme il luy plaiſt la vie des Roys, & qui tenant leur cœur en ſes mains, l'encline où il veut. Et ſi auec le tiltre de ROY TRES-CHRESTIEN, voſtre Majeſté ſ'honore encore de celuy de FILS AISNÉ DE L'EGLISE, elle témoignera par toute ſorte de ſub-

miſſion, l'obeiſſance qu'elle doit au Chef viſible de ceſte Eſpouſe, jettant humblement ſon Sceptre & ſa Couronne aux pieds de la Croix du fils de Dieu, que ce ſouuerain Paſteur repreſente icy bas en terre. Les Conſtantins, les Theodoſes, vn Clouis, vn Charlemagne, & les autres Roys vos deuanciers vous ont laiſſé aſſez d'exemples de leur deuotion enuers le ſainct Siege; pour vous animer, SIRE, à ne leur ceder en ce deuoir. Partant ſi en noſtre ſiecle corrompu il y a des eſprits chagrins & contentieux, qui ayans la voix de Iacob, & les mains d'Eſaü, ſement des diſcours au deſauantage de la reuerence deuë au vray ſucceſſeur du Prince des Apoſtres, pour le mettre en ombrage aux Souuerains, & Potentats, vous ſçaurez, SIRE, boucher vos oreil-

les au ſifflement de telles viperes, ſans apprehender que ce Pere commun de la Chreſtienté, entreprenne jamais choſe qui preiudicie au pouuoir abſolu de voſtre Majeſté. Car outre ce que luy, & tout le Clergé de France prononce anatheme & damnation eternelle, à tous ſcelerats & parricides qui oſent attenter à la ſacrée perſonne des Roys, ils ſçauent que vous eſtes Souuerain de toutes ſorte de Souueraineté temporelle en voſtre Royaume, n'eſtant feudataire, ny du Pape, ny d'aucun autre Prince; & qu'en l'adminiſtration des choſes temporelles, vous dependez immediatement de Dieu, & ne recognoiſſez aucune puiſſance par deſſus vous, que la ſienne: Mais ſi du Tribunal de l'Egliſe, comme d'vn Arſenal ſpirituel, ce grand Pontife lance quel-

quesfois des foudres cõtre les Princes heretiques, & perſecuteurs de la Religion Catholique : voſtre Majeſté n'a pas à les craindre, parce que vous eſtes heritier de la Couronne, & du nom, & de la foy de ce glorieux S. Louys, qui eſtoit l'appuy de l'Egliſe & l'abry & la retraicte des Papes. C'eſt pourquoy, SIRE, vous eſtes inſeparable & indiuiſible de l'vnion & de l'amitié du Siege Apoſtolique, & conuié par toutes raiſons, & ſpirituelles & temporelles de la maintenir. Auſſi le Pape Paul qui ſied aujourd'huy, eſtant Parrain de voſtre Majeſté, & comme ſon ſecond Pere, s'employe par toutes ſortes de ſoins & d'offices, à procurer enuers Dieu & les hommes, le bien & la conſeruation de voſtre perſõne & de voſtre Royaume. Bref, SIRE, ſouuenez-vous,

(ainſi que l'a tres-elegamment écrit, vne des grandes Lumieres de l'Egliſe) que comme quand l'Arche de « l'alliance reſidoit en la maiſon Doreb-Edon, il n'y auoit eſpece de fe- « licité qui ne luy arriuaſt: Ainſi pen- « dant que la communion du Siege « Apoſtolique a eſté parmy nous, & « que nous auons eu l'aſſiſtance du « Vicaire de celuy qui eſt la vraye Ar- « che d'alliance, toutes ſortes de pro- « ſperitez nous ſont arriuées. Le nom « François ſ'eſt eſpandu d'vn bout du « monde à l'autre, & nos lys ont fleu- « ry aux plus loingtaines parties de la « terre. Et au contraire, lors que nos « Roys ont eſté ſeparez de l'vnion du « Siege Apoſtolique, le lys a eſté en- « tre les eſpines, & toutes ſortes d'an- « goiſſes & d'aduerſitez nous ont aſ- « ſiegez. Les Palais appartenans donc aux Roys, & les Temples & les Au-

tels aux Prelats, vous tiendrez lieu d'oüaille en l'Eglise, & non de Pasteur, prenant l'encensoir à la main, & vsurpant l'authorité de la Religion, comme vn Roy Ozias qui fut frappé de lepre pour ce sacrilege. Vous desirerez seulement que vos peuples vous rendent ce qui appartient à Cesar, sans vous donner ce qu'ils doiuent à Dieu. Nous deuons beaucoup (dit vn genereux Athlete de la Foy) au Roy estably sur nous de l'ordõnance de Dieu : Mais nous ne luy deuons rien que nous ne deuions à Dieu, duquel il est Lieutenant, & nous deuons beaucoup de choses à Dieu, que nous ne deuons pas au Roy. Nostre deuoir enuers le Roy est borné, & enuers Dieu nostre deuoir n'est jamais acheué. Au Roy nous deuons beaucoup, à Dieu nous deuons tout.

In Matt. cap. 25.

Or,

Or, SIRE, dautant qu'apres le vray culte de la Religion,& la reuerence deuë à vos Peres ſpirituels, l'honneur & le reſpect qu'vn Prince Chreſtien doit à ſes Parents, eſt encores vne des marques principales d'vne parfaite pieté, la France a ſujet de ſ'eſioüyr & de vous benir de la tendre & cordiale amitié que vous auez touſiours témoignée à la Reyne voſtre Mere, à laquelle outre la naiſſance,vous vous reſſentez eſtroictement obligé du ſoing particulier que ceſte grande Princeſſe a touſiours eu de voſtre perſonne, & de voſtre Eſtat, l'ayant ſi bien regy durant voſtre Minorité, qu'elle ſe peut glorifier qu'il ne s'eſt jamais paſſé Regence plus heureuſement que la ſienne, ce Royaume durant ce temps-là n'ayant eſté troublé, ny agité d'aucunes guerres ciuiles.

C'eſt pourquoy on luy peut juſtement attribuer la meſme loüange
„ que Phocion ſe donnoit, d'auoir ſi
„ bien conduit ſa Republique, que
„ durāt ſon adminiſtration les Athe-
„ niens n'auoient eu autres ſepultu-
„ res que celles de leurs Peres, tant ceſte ſage Princeſſe ſceut obliger vos ſujets par toutes ſortes de liberalitez, pour les contenir en deuoir apres le deplorable decez DV GRAND HENRY voſtre Pere, ainſi que les Eſtats generaux luy témoignerēt par les eloges & actions de graces, dont ils loüerent & celebrerent ſon gouuernement à l'entrée & à la cloſture de leur Aſſemblée. Depuis, le mal-heur a eſté pour elle & pour toute la France, que Tels qui deuoient ſe cognoiſtre & n'abuſer de la felicité de leur fortune, ſe ſont neantmoins

ingrattement & insolemmēt comportez enuers elle, se rendans indignes des graces, des honneurs, & des biens-faits dont elle les auoit comblez. Surquoy vostre Majesté la remerciant de ses labeurs passez, a eu pour aggreable qu'elle se repose maintenant en sa solitude, où receuant tout le gracieux & fauorable traictement qu'vn fils bien né doit à vne Mere si vertueuse, elle prie Dieu incessamment pour vostre prosperité, pour la paix & grandeur de vostre Estat. Tres-marrie qu'elle est de ne vous l'auoir rendu plus florissant, ce qu'il y a à desirer estant plustost arriué par l'artifice & par l'illusion d'autruy, que non point par mauuaise intention qu'elle ayt jamais euë enuers ce Royaume, la candeur & sincerité de ses actions estant cogneuë

de Dieu & des hommes vuydes de passion.

Finalement, SIRE, vsant du propre langage du Serenissime Roy de la grande Bretagne, au feu Prince de Galles son fils, je diray à vostre Majesté, que puis qu'elle a l'authorité de Magistrat legitime, elle ne souffrira point que ceux desquels elle a l'honneur d'estre yssuë, & qui auront eu puissance & authorité sur elle, soient calomniez par qui que ce soit, mesmement puis que le fait vous touche aussi en particulier, pour ne laisser à ceux qui viendront apres vous, sujet de vous traitter à la mesme mesure que vous aurez mesuré les autres.

au Present royal. 2. part.

Dauantage, SIRE, la personne de MONSIEVR, qui est comme le bras droict de vostre Majesté, estant si dignement esleuée pour se

rendre capable de la ſeruir vn jour, aura en vous vn ſecond Pere pour le proteger, comme vous fairez auſſi Meſdames, & les Princes de voſtre ſang, afin qu'accompliſſant ainſi les commandemens de Dieu en leur premiere & ſeconde table, vous cueilliez abondamment le fruict des promeſſes ſpirituelles & temporelles, faictes à ceux qui les obſeruent religieuſement.

Encores, SIRE, qu'il fuſt à deſirer pour la gloire de Dieu, que vos peuples fiſſent profeſſion d'vne meſme Religion, & qu'ils adoraſſent tous ſous la voute d'vn meſme Temple, parce que là où la diuine Majeſté eſt diuerſemēt ſeruie, celle des Roys qui en eſt l'image viuante, eſt tant moins crainćte & reuerée: Si eſt-ce que puis qu'il a pleu à

vos predeceſſeurs de leur permettre par leurs Edits, la liberté de conſciēce, voſtre Majeſté la leur maintiendra inuiolablement, ſans ſouffrir qu'on en altere la grace & le benefice. Si bien que les traictant eſgallement ſans aucune diſtinction d'eux aux Catholiques, puis qu'ils ſont tous vos ſubjets, ils participeront aux charges & honneurs du Royaume, les faueurs particulieres de voſtre Majeſté ne leur eſtant meſme déniées, tant qu'ils s'en rendront dignes par leur fidelité & affection au bien de l'Eſtat : Mais s'il y a entr'eux quelques eſprits turbulens, qui non contens des grands auantages qui leur ſont concedez par les Edits de pacification, notamment par celuy du feu Roy voſtre Pere, ils vouloient innouer & ſe porter à des demandes & preten-

ſions exceſſiues, ou viſiblement preiudiciables à la Religiõ Catholique, & à l'authorité Royale, voſtre Majeſté les ſçaura lors renfermer dans leurs juſtes limites, & leur faire ſentir qu'eſtant apres Dieu l'vnique protecteur de la Cauſe de l'Egliſe, vous la garantirez de leur oppreſſion, comme auſſi voſtre Royaume de toutes les ſemences d'vne miſerable Anarchie, leſquelles n'eſtans eſtouffées à leur naiſſance, montent quelquefois à vn ſi haut degré de rebellion & de deſobeyſſance, qu'elles deſolent les plus puiſſantes Monarchies.

Voſtre trône ayant donc la Pieté pour principal appuy vous regnerez vrayement en Prince abſolu, parce que vos commandemens ayant la Loy de Dieu pour regle ſouueraine, ſeront accomplis

auec tant d'obeiſſance, que l'enfant debonnaire ne ploye pas pluſtoſt à la volonté du Pere que vous ſerez craint, ſeruy & honoré d'vn chacun, vous ſouuenant ſur tout, que les Rois doiuent touſiours eſtre plus religieux que leurs ſubjects. Car ils ont beaucoup plus d'allechemens de pecher que nō pas eux; n'eſtans punis des hommes, mais de Dieu ſeul. Ioinct qu'ils pechent autant par l'exemple qu'ils donnent, que par le mal qu'ils font: Mais dautant qu'auec la Pieté, la Iuſtice eſt la ſeconde colomne qui ſouſtient les Monarchies, voſtre Majeſté la fera ſoigneuſement adminiſtrer à ſes peuples, leur donnant des Magiſtrats qui ſoyent gents de ſcience & de conſcience, qui oyent les cris de l'orphelin, & ayent commiſeration des larmes de la vefue.

Tels

Tels vostre Majesté les sçaura choisir, quand elle aimera la Iustice, & aura souuent à la bouche ceste sentence qui est plus pure que l'or fin. Encores que je puisse tout, si n'y « à-il que les choses justes qui me « soient permises. En quoy vous imi- « terez ce Grand Monarque, à qui vn Courtisan vouloit persuader, que tout estoit juste aux Roys: Ouy bié, (luy respondit-il) aux Roys des « Barbares. Aimant ainsi l'equité & « la droicture, elle abondera en vostre maison, & de ceste source les ruisseaux s'en épandront jusques aux extremitez du Royaume. Le Magistrat sera aussi tant plus authorisé enuers vos Peuples, quand vous l'honorerez & armerez son bras pour le rendre formidable aux meschans, vos Cours souueraines estans principalement establies pour pro-

teger les innocens, & pour venger leurs iniures contre tous ceux qui les oppriment. Pourtant, SIRE, ces celebres Compagnies-la auront en vostre Majesté vn tel soustien & appuy, que fortifiées toujours plus de vostre authorité, elles seront autant de rempars inexpugnables pour la defense de la Religion & de l'Estat. Or dautant que la venalité des Offices est vne breche par où il entre beaucoup de mal au Royaume, vous en corrigerez l'abus tout autant que vos affaires le pourront permettre. Car qui achette en gros peut estre tenté de vendre en detail. C'est ce qui porte quelquefois le Financier au larcin, le Iusticier à la corruption des presens, & le Guerrier à la violence & à l'exaction. Ce seroit aussi chose bien plus loüable de rendre l'honneur &

le pris à la vertu, auanceant aux charges & offices ceux qui n'ont autre degré pour y monter que leur ſeul merite.

La Clemence, SIRE, vous ſera pour interprete de la Loy, & retiendra en l'air le glaiue de la Iuſtice. Il a tué dit la Loy. Il l'a fait ſon corps defendant & ſans y penſer dira la Clemence, ou bien il a tué celuy qui auoit mis à mort ſon propre Pere, ou quelcun de ſon ſang: Mais ſous couuerture de Clemence, voſtre Majeſté ne fera jamais vne iniuſtice, elle ne luy ſeruira point de maſque, elle ne luy preſtera jamais ſa robe à ſi mauuaiſe fin. En penſant à la douleur & au ſupplice d'vn particulier, vous peſerez l'intereſt public, & la conſequence de l'impunité. Car il eſt autant abominable deuant Dieu d'abſoudre le meſchant que de pu-

nir l'innocent : & le Prince, (disoit „le sage Emile), qui ne reprime point „le mal, semble le commander luy-mesme. Viuant ainsi vostre Estat sera grandement heureux, les Romains n'ayans jamais acquis l'Empire du monde, que parce qu'ils sacrifioient souuent en leurs Temples, & estoient grands zelateurs de la Iustice, selon la loüange que leur en donnoit l'Empereur Seuere, le premier leur rendant les Dieux pro-„pices, & le second conseruant leurs „Peuples en amitié & subiection. „C'est pourquoy le valeureux Roy Clouis qui embrassa le Christianisme, s'enquerant de sainct Remy, duquel il receut le Baptesme, combien dureroit ceste Monarchie, tout autant de temps, (répondit-il) „que la Religion & la Iustice y fleuri-„ront, parce qu'en tout Estat où le

crime eſt pardonné voire recom-«
penſé, & où l'on ne delibere point«
ſi l'honneur de Dieu y eſt conſer-«
ué ou non, il n'en faut attendre«
qu'vne horrible ſubuerſion. «

Et dautant, SIRE, que les Roys ne regnent par la ſeule force des bras, mais auec la prudéce & ſageſſe de l'entendement, voſtre Majeſté aura toujours pres d'elle de bons & fidelles Conſeillers qui aiment la grandeur du Royaume, qui en eſpouſent genereuſemét la defenſe, & qui n'eſtans touchez d'autre intereſt, ny meus d'autre paſſion que du bien public, vos ſubjets repoſent ſous leurs veilles, & l'Eſtat reçoiue vne ſi profonde paix, que comme ceux qui auoient veſcu ſous l'Empire d'Auguſte ſe reputoient heureux, qu'auſſi voſtre regne nous comble d'vne telle felicité, qu'il

puiſſe eſtre non ſeulement comparé au plus tranquille ſiecle d'aucun de vos predeceſſeurs, mais qu'il le ſurmonte en toute ſorte de proſperité. Et ſi vne Republique eſt plus aſſeurée là où le Prince eſt mauuais, que là où ſes Miniſtres le ſont, combiẽ nous deuons-nous eſiouïr de ce que le Ciel nous preſeruant de ces deux inconueniẽs, nous a donné aujourd'huy vn Roy tres-vertueux, & encores aſſiſté du meſme Conſeil dont le GRAND HENRY ſon Pere s'eſt touſiours ſeruy?

Puis qu'il a donc pleu à Dieu, SIRE, de vous conſeruer jusques à preſent, ces graues & venerables Vieillards pour vous aider maintenant comme Pilotes tres-expers à conduire le vaiſſeau de ceſte Monarchie, nous ne doutons point que vous n'ayez l'oreille attentiue-

ment ouuerte aux ſages Conſeils qu'ils vous donneront pour vous faire ſurgir à bon port. Si bien que ne faiſant rien d'importãt ſans leur aduis, vous ne vous repentirez jamais de l'auoir fait. Ce ſeroit auſſi choſe tres dommageable au Prince, (diſoit le Senateur Pompeianus)de demander conſeil à qui ne le ſçait pas donner, & encores pire, à qui ne l'oſe dire, mais du tout mauuais de ne s'en ſçauoir aider apres l'auoir receu. Or voſtre Majeſté ne ſe peut mal addreſſer pour le premier chef, veu la grande ſuffiſance & capacité de ces dignes Perſonnages vieillis au maniment des affaires de ceſt Eſtat, & pour le ſecond vous eſtes doué d'vn naturel ſi doux & ſi debonnaire, que vous prendrez toujours en bonne part l'honneſte & reſpectueuſe liberté de leur conſeil,

là où il ira du ſalut de vos Peuples, & de la gloire & reputatiõ de voſtre nom: Auſſi les fidelles Miniſtres d'vn grand Roy, tel que la nature vous a fait naiſtre, doiuẽt touſiours plus parler à ſa perſonne qu'à ſa fortune, dautant qu'il ſeroit trop malheureux, ſi par vne laſche complaiſance ou timidité ſeruile ils ne luy oſoient librement donner aduis de ce qui regarde le bien de ſes affaires, dont l'ignorance luy cauſeroit quelquesfois des pertes irreparables. Et pour le troiſiéme poinct, qui regarde de ſe preualoir d'vn bon conſeil apres l'auoir receu, voſtre meſme debonnaireté fera que vous en tirerez toute ſorte de fruict: Mais tout ainſi, SIRE, qu'on dit que les Ægyptiens auoient ceſte couſtume que d'expoſer leurs malades à la veuë du public, afin qu'vn chacun

contribuast ce qu'il pourroit à leur guerison : De mesme, exposant les affaires du Royaume aux yeux des Princes de vostre sang, & des autres Grands que vous en estimerez dignes, tant Ecclesiastiques que Laïques, vous les admetterez en vos Conseils, & vous seruirez de leurs aduis, afin d'authorizer dauantage les resolutions qui seront prises pour le bien de l'Estat. Car la reputation que cest ordre apportera dans les Prouinces, fera que vos peuples obeiront plus volontiers à ce qui aura esté arresté par vne si solemnelle deliberation. Ioinct qu'il y aura toujours moins de murmure & de jolousie entre les plus notables de vos subiects s'ils se voyent honorez de la creãce que vostre Maiesté aura en eux; chacun se ressentant comme obligé à

l'execution des conſeils où il aura participé, la mauuaiſe couſtume de pluſieurs de noſtre nation, eſtãt de cenſurer volõtiers la reſolution des choſes où ils n'ont pas eſté appellez. Ce corps ainſi composé de tãt de celebres perſonnages rendra voſtre Majeſté tant plus Auguſte, laquelle embraſſant auſſi les conſeils de la vraye prudence, exposera ſes actions au jour, & rejettant toute ſorte de cauilation, comme indigne d'vn grand Roy, ne fera rien qu'à découuert, & qu'elle ne vueille que tout le monde ſçache. Non pas SIRE, qu'il n'y ait de certains myſteres au gouuernement d'vne grande Monarchie, qui deſirent le ſecret & le ſilence, & qui pour n'eſtre eſuẽtez, ne doiuent pas eſtre proposez ny reſolus en vn conſeil ouuert, deſquels neant-

moins tout homme ſage & diſcret ne doit auoir la curioſité de s'enquerir plus auant que de ce qu'on luy en doit communiquer. C'eſt là où la prudence de voſtre Majeſté ſçaura apporter le temperamment qu'elle jugera eſtre plus à propos, donnant ſur tout ceſte impreſſion à ſes peuples, qu'elle agit de ſoy meſme, & que de pluſieurs conſeils, ſoient publics ou particuliers, elle ſçait toujours eſlire & ſuiure le meilleur, ſans les eſpouſer par faueur ou par paſſion, celuy des vieux eſtant vrayement preferable à celuy des jeunes & moins experimentez.

Comme vn grand Prince diſoit donc, qu'il aimeroit autant faire "vne œuure digne de reprehenſion "deuant les Dieux, que de ſouſtenir "vne mauuaiſe opinion deuant Vl-"

„ pian ce ſage Iuriſconſulte: De meſme voſtre Majeſté, cedant au fidelle conſeil de ſes bons ſeruiteurs, ne ſe roidira jamais à faire choſe d'importance contre leur aduis & jugement. Ce n'eſtoit pas auſſi ſans ſuject que Ceſar s'eſtonnoit de ce qu'Alexandre diſoit, qu'il ne
„ ſçauoit plus que faire, apres auoir
„ conquis la pluſ grande partye du
„ monde, comme s'il y auoit moins à
„ faire à bien regir & gouuerner vn
„ Royaume, qu'à l'acquerir. C'eſt pourquoy, SIRE, vous ſeruant de toutes pieces pour vous acquitter tant plus dignement d'vne charge ſi peſante que celle que vous auez ſur les bras, les bons liures vous peuuent encores ſeruir de fidelles Conſeillers: car ils vous inſtruiront ſans craincte ny cajolerie quelcõque, vous repreſentãt au naif qu'el-

le eſt la gloire des Princes vertueux, & quelle eſt le blaſme de ceux qui s'abandonnent au vice. Prenant plaiſir de vous les faire lire, & de vous en entretenir quelquesfois, cela vous inſpirera inſenſiblement vne certaine pointe & generoſité qui eſchaufera voſtre courage à imiter toutes les glorieuſes actions de tant de Heros que l'hiſtoire celebre, ne plus ne moins que le meſme Ceſar diſoit, qu'il eſtoit touché du ſeul portraict d'Alexandre. Apprés doctrine dés Eccl.ch.6.
" ta ieuneſſe (dit l'Eſcriture) & tu
" trouueras ſageſſe, qui te durera iuſ-
" ques à ce que tu ayes les cheueux
" blancs. Si tu aimes d'ouïr, tu re-
" ceuras prudence. Si tu enclines ton
" oreille, tu ſeras ſage. Aimant ainſi les bons liures, ceux qui font profeſſion des lettres ſeront en eſtime

aupres de vostre Majesté, laquelle sera en nos iours le vray Restaurateur des Vniuersites, que les Rois ses Predecesseurs ont fondées pour l'vtilité & pour l'ornement du Royaume, parce que la ruïne & la decadence n'en seroit pas moins honteuse à leurs successeurs, que la fondation leur en a esté glorieuse.

Auec la Religion, la Iustice & les lettres, le Prince se rend encores plus redoutable, s'il aime les armes, s'il recueille fauorablement les gents de ce mestier, & qu'ayant dequoy s'opposer à ses ennemis on perdse l'enuie de l'attaquer, toute paix desarmée estãt volontiers foible. Vostre Majesté est yssuë d'vn Pere trop valeureux pour auoir besoin d'estre excitée à ceste grandeur de courage, puis que les forts engendrent des forts, les Aigles des

Aigles, & non des colombes craintiues. Semblable donc à ce grand Mars, vous porterez la foudre à la main, vous entreprendrez ſur vos ennemis, vous vous deffendrez s'ils vous aſſaillent, & departirez les charges de la guerre à vos ſubiects, non tant pour le reſpect de leur naiſſance, qu'en conſideration de leur propre valeur. Et comme le meſme Empereur qui ordonna des triomphes pour honorer les victorieux, fiſt auſſi des loix pour chaſtier honteuſement les puſillanimes: De meſme voſtre Majeſté recognoiſſant le merite & le guerdon pour freres, elle reputera auſſi l'offenſe & la peine pour ſœurs, c'eſt à dire, qu'il y aura en ſon Royaume de la recompenſe pour les braues, comme auſſi du chaſtiment pour les laſches & perfi-

des. Pour comble de benediction vous ferez que Dieu & les hommes ſoient touſiours teſmoins de la Iuſtice de vos armes. Car pour con-
„ ſeruer (diſoit le grand Scipion) la
„ paix dans vn Eſtat, il ne faut rien
„ faire d'iniuſte, ny rien ſouffrir de
„ honteux. Et parce que la victoire meſme des guerres ciuiles eſt dommageable aux Princes, vous ne les entreprendrez iamais qu'à toute extremité, & que l'honneur de Dieu & le ſalut de vos peuples opprimez, ne vous y force pluſtoſt que voſtre intereſt particulier.

Les finances & le treſor du Prince eſtant encores vne des bazes principales ſur qui repoſe l'Eſtat, le fond en doit eſtre ſi bien meſnagé qu'il ne tariſſe iamais, veu qu'vn Prince neceſſiteux eſt moins craint de ſes ſubiects & beaucoup

moins

moins redouté de ses voisins, tant peut sur les vns & sur les autres l'opinion qu'ils conçoiuent de sa puissance. Or comme on donne volontiers le commandement des armes aux plus vaillans, aussi n'y aura il que les plus loyaux qui ayent l'administration de vos Finances, de peur qu'en cuidant faire espargne vous ne fussiez des-robé. Non que pour amasser beaucoup d'or & d'argent on doiue humer le sang & deuorer la substance des peuples, ains les traictent doucement, on en est beny de la voix du public, & les graces du Ciel se multiplient sur le chef du Prince, qui semblable au berger se contente de la toison de ses brebis, sans les escorcher & en prendre la chair & la peau. C'est ce qui faisoit dire à vn vray Pere du peuple, qu'il gouuerneroit "

„ la Republique de telle façon, qu'il „ apprendroit que c'est le bien du „ public & non pas le sien. Aussi les subiects (au iugement de l'Empe- „ reur Pertinax) refusent quelques- „ fois de payer les tributs iustes & ac- „ coustumez quand on les charge „ d'imposts excessifs. Vous espargne- rez donc, SIRE, non en rauissant le bien d'autruy, mais en n'espanchant vos Finances en dons immenses, ny en luxe, ny en depenses superfluës. Car estre contrainct d'arracher aux vns pour donner aux autres, ce ne seroit pas liberalité, ains ceste vertu changeant de nom, elle s'appelleroit iniustice.

ET dautant, SIRE, qu'on estime les Roys estre volontiers tels que sont ceux qui les approchent, vostre Majesté ne donnera accez ne credit aupres d'elle, qu'à ceux

qui ſont vrayement gents d'honneur ; aymant mieux le parler libre d'vn homme ſage & diſcret, que le diſcours emmiellé des flateurs, leſquels ne diſent jamais au Prince ce qu'il eſt ; mais beaucoup plus de ce qu'il n'eſt pas. Si bien que complaiſans à l'oreille de leur Maiſtre, ils ne l'entretiennent que de ce qui luy agrée, ne touchent ſes imperfections que pour les chatoüiller, & le deſguiſant à ſoy-meſme, luy transforment ſes vices en vertus, ſa laſcheté en clemence, ſon impudicité en galanterie. Bref ils luy preſchent que ſes paroles ſont des oracles, & l'eſleuant juſques au troiſieſme Ciel, luy font accroire qu'il eſt, non Officier, mais compagnon de Dieu. Fuyez donc, SIRE, fuyez la rencontre de telles gents, comme celle du Baſilic qui tue de ſon ſeul

regard, & que ce ſoit au teſmoignage interieur de voſtre conſcience que vous ſçachiez au vray ce que vous eſtes, ou ce que vous n'eſtes pas, imitant ceſte Vierge (que dit Pline) laquelle ſe regardant en vn miroir, voulut tirer ſon portraict de ſa propre main, pour fuyr la flaterie du Peintre.

La cour du Prince ayant à ſeruir d'exemple de pudicité à tout le Royaume, voſtre Maieſté ſe commandera ſoy-meſme, ne plus ne moins qu'elle commande ſes peuples, & eſtimera eſtre choſe digne d'vn Prince vertueux de ne s'aſſeruir aux voluptez des ſens, ains elle les domptera mieux que ſes propres ſubiects, ne preſumant point que tous doiuent viure reglément, & qu'il ſoit loiſible à elle ſeule de s'abandonner aux plaiſirs illicites,

lesquels on ne sçauroit mieux vaincre qu'en les fuyant, comme l'on dit des Scites qui combattent leurs ennemis en se reculant.

La faueur du Prince estant desirée de tous, vous la departirez auec tant de discretion, que faisant du bien & de l'honneur aux vns, vous ostiez aux autres toute occasion de jalousie & de mescontentemét. Si bien que viuant en Pere commun de vos subiects, vous distribuerez les charges du Royaume, non tant par la recommandation & au gré d'autruy, que par la propre cognoissance que vostre Majesté desirera auoir du merite de chaque particulier. Car ceste authoriré Royale sera d'autant plus absoluë que nul ne receura du bien que de la seule main de son Roy. Authorité SIRE, dont vous deuez

ſur tout eſtre jaloux, comme eſtant le lict des Veſtales ; & la couche ſans macule, qui ne ſouffre jamais de compagnon, n'eſtant pas d'elle comme du partage de Polux, qui ſe contenta de n'eſtre que demy-Dieu, pour admettre ſon frere à la joüiſſance de ſon immortalité. Auſſi la France eſt vn corps qui ne reſpire & n'a vigueur que par vn ſeul eſprit, ne plus ne moins que tout l'vniuers n'eſt illuminé que d'vn ſeul Soleil. Et comme Lyſander ſe plaignoit au Roy Ageſilaus, qu'il ſçauoit fort bien abaiſſer ſes
» amis : Ouy bien (luy reſpondit-il)
» ceux qui veulent eſtre plus grands
» que moy : De meſme voſtre Majeſté ſçaura humilier ceux qui s'ẽ orgueilliront, & qui voudront eſtre plus qu'ils ne doiuent, comme au contraire, elle exaltera ceux qui

humbles & debonnaires ſe contiendront en deuoir. Temperant ainſi voz faueurs, vous ne tomberez jamais en l'inconuenient que la ſœur de l'Empereur Commodus luy reprochoit, diſant, que de ſimple Eſclaue il auoit fait Cleander Seigneur : Mais que de Seigneur il eſtoit deuenu luy-meſme Eſclaue, pour l'excez de la grandeur où il l'auoit eſleué, & laquelle en fin luy fut ſi ſuſpecte, qu'il ne la peut abbatre qu'en luy oſtant la vie.

Conſiderez auſſi (comme le Sereniſſime Roy de la grande Bretagne repreſentoit à ſon Fils) que la " vertu accompagne le plus ſouuent " la nobleſſe du ſang, & que la digni- " té des Anceſtres nous oblige à re- " ſpecter ceux qui en ſont yſſus. " Pourtant, honorez les Seigneurs & " Gentils-hommes qui reuerent vo- "

Au pref. royal. 2. part.

„ ſtre perſonne, & qui obeiſſent à
„ vos Loix, parce qu'ils ſont comme
„ les Peres de la Patrie. Plus voſtre
„ Cour ſera remplye de telles gents,
„ plus y aurez-vous d'honneur, les
„ employans meſmes en vos affaires
„ plus importantes. Auſſi ſont-ils les
„ bras & les mains auec leſquelles
„ vous executez vos Loix & iuſtes
„ volontez. Soyez donc gracieux à
„ qui vous obeira, & rigoureux à qui
„ fera le contraire, afin que meſme
„ les plus Grands viennent à croire,
„ que leur plus-haut poinct d'hon-
„ neur eſt à l'enuy des petits de reſpe-
„ cter voſtre perſonne, & d'obeyr à
„ vos commandements, faiſant ſon-
„ ner à leurs oreilles, que le premier
„ ſeruice que vous deſirez d'eux, eſt
„ que non ſeulement ils vous rendét
„ ceſte obeiſſance; mais qu'ils la fa-
„ cent auſſi rendre par les moindres,

& que

& que ſans cela leur ſeruice ne "
vous peut eſtre agreable. Ce meſ- "
me grand Roy deſireux de conſeruer la Nobleſſe de ſes Royaumes, & pour empeſcher qu'elle ne reſpande ſon ſang dans des querelles particulieres, ne ſe deuant immoler que pour le ſalut de l'Eſtat, diſoit encor à ſon cher Fils, ce que voſtre Majeſté ſçaura, Dieu aydant, accomplir heureuſement : Ne ceſ- *ibid.*
ſez je vous prie, que vous n'ayez "
oſté & deſtruict ces malheureux "
duels & deffis, afin que l'effect en "
ſoit aboly, & le nõ meſme oublié. "

Auec le ſupport que le Prince tire de la force & bien-ueillance de ſes ſubiects, encores a il beſoin de s'appuyer au dehors. Les alliances que fera donc voſtre Maieſté, ſeront fortes & puiſſantes, parce que de s'vnir & confederer auec des

personnes foibles, ce seroit seulement cercher auec qui se perdre. Et pour cõseruer l'amitié des Princes que vous jugerez dignes de vostre alliance, procedez toujours ingenuëment auec eux: Car cõme on
„ disoit du bon Traian, qu'vn Prince
„ peut bien estre hay, encores qu'il
„ ne vueille mal à personne : Mais,
„ que d'estre aimé il ne le peut estre
„ si luy-mesme n'ayme : Ainsi n'attendez de vos Alliez rien de net, & d'affranchy, sinon qu'autant qu'ils se ressentiront obligez de vous rendre le change de l'amitié que vous leur tesmoignerez en l'accomplissement des traittez, & des promesses où vous aurez engagé vostre foy. Foy, dy-je, qui fait honorer ou mespriser le Prince. Car l'obseruant religieusement, fust ce mesme à son dommage, il en est en

perpetuelle bonne odeur, comme au contraire l'infraction luy en est grandement honteuse. Et pource que vos peuples benissent Dieu de voir aujourd'huy ceste couronne alliée d'vne double alliance auec l'Espagne, il est à esperer que des gages si precieux donnez de part & d'autre, seront autant de liens sacrez pour maintenir leur amitié inuiolable, & pour conseruer ces deux grandes Monarchies en perpetuelle concorde, afin que comme leur desunion a causé si long temps des pertes irreparables à la Religion & à l'Estat, leur bonne intelligence soit maintenant au support & à l'appuy de tous les deux. Non que pour cela vostre Majesté doiue moins s'entretenir auec ses autres Alliez, ains les ayant pour amis & procurãt tousiours par voyes

justes, que le fort n'opprime le foible, la France se glorifiera du mesme bon-heur que Themistocles dõnoit à la terre qu'il vouloit vendre, disant (pour la bien loüer) qu'elle auoit bon voisin.

Finalement, SIRE, encores que vous soyez par dessus toutes les Loix humaines, & que ce ne soit à vos subiects de controller vos actions, si n'estes-vous pas dispensé des Loix diuines qui vous obligent à bien & droictement regner. C'est pourquoy si vous embrassez les vertus que j'ay osé vous represen-ter en ce discours, & que vous preniez la sincerité de mon affection en bonne part, vos peuples se transformeront selon l'innocence de vostre vie, tout ainsi qu'on voit qu'il y a de certaines plantes qui se tournēt au mouuement du Soleil:

Et encores que vous ayez tant plus de peine à bien regir, que vous estes successeur d'vn bon Prince: si est-ce que viuãt ainsi, nous esperõs que vous ne cederez au Grãd Henry vostre Pere: Vous serez beny de Dieu, sa main puissante sera le soustien de vostre Sceptre, ses Anges celestes seront à l'entour de vous, comme vne forte legion destinée à la garde de vostre Majesté: Mais parce qu'il est impossible de bien regner sans la vraye Sapience, vous la demanderez à Dieu, & luy direz auec le plus sage Roy qui a jamais esté au mõde. Enuoye la des Cieux *Sapient. cap. 9.*
" & du siege de ta gloire, afin qu'estãt
" auec moy, elle s'employe à trauail-
" ler, & que je sçache ce qui est agrea-
" ble deuant toy. Car elle sçait & en-
" tend toutes choses, & me conduira
" sagement en mes faicts, & me gar-

„ dera par ſa puiſſance, de ſorte que
„ mes œuures ſeront bien receuës, &
„ gouuerneray juſtement ton Peu-
„ ple, & me rendray digne du Trône
„ de mes Peres.

FIN.